https://www.assemblee-nationale.fr/dvn/14/guestions/QANR5I 14QF103158



14ème legislature

| Question N°: 103158 | De M. Jean-Luc Warsmann (Les Républicains - Ardennes) | | | Question écrite |
|---|---|----------------------------|--|-----------------|
| Ministère interrogé > Affaires sociales et santé | | | Ministère attributaire > Solidarités et santé | |
| | | Tête d'analyse >protection | Analyse > perturbateurs endocriniens. réglementation. | |
| Question publiée au JO le : 28/02/2017 Date de changement d'attribution : 18/05/2017 Question retirée le : 20/06/2017 (fin de mandat) | | | | |

Texte de la question

M. Jean-Luc Warsmann interroge Mme la ministre des affaires sociales et de la santé sur les dangers des perturbateurs endocriniens. Ces substances chimiques qui altèrent le comportement des hormones produites par l'organisme sont suspectées d'induire des pathologies graves comme l'obésité, des troubles de la fertilité ou encore des cancers. Aussi il la prie de bien vouloir lui indiquer comment le Gouvernement entend réduire la vulnérabilité de la population en limitant l'exposition à ces substances.